

Information technique

Réalisation d'encastrement et saignée

Pour la réalisation des encastresments-ouvertures et saignées vous trouvez ci-après le tableau. Les saignées ne doivent pas réduire considérablement la résistance d'un mur porteur.

Si vous correspondez aux valeurs suivantes, il ne sera pas nécessaire de faire des calculs.

Les saignées se font après la maçonnerie et l'on conseille de les fraiser ou de les rainurer et non les éclater.

De part la structure de la matière première, ces travaux s'exécutent facilement à la rainurer et permettent un travail précis.

Encastrement et saignées verticales

Dans des murs repris sur les deux côtes on peut réaliser les saignées sans vérification, si les affaiblissements transversaux sont inférieurs à 6% sur un mur d'une longueur de 1,00m.

Il faut tenir compte de l'épaisseur de mur restant selon tableaux à fin.

Respecter également la distance minimal selon les ouvertures sapin que les charges admissibles par les linteaux soient respectées.

Saignées horizontales et en diagonale

Pour assurer la stabilité du mur contre le flambage, les saignées horizontales et diagonales s'effectueront seulement dans une zone de 40 cm au-dessus et en-dessous de la dalle.

Afin de respecter les charges admissibles des dalles sur les murs, il convient de réaliser des saignées de petites dimensions.

Information technique

Réalisation d'encastrement et saignée

Tableau: Dimension d'encastrement et saignées dans un mur porteur sans calcul justificatif

Épais. du mur	Saignées horizontales et diagonales ¹⁾ réalisées ultérieurement		Saignées verticales et ouvertures réalisées ultérieurement			Rainurage et ouverture verticale sur mur construit				
	Longueur de saignées	Profondeur (sur longueur non précisée)	Profondeur (≤ longueur de 1,25m ²⁾)	Pro-fond-eur ³⁾	Largeur sur une seule saignée ⁴⁾	Distance entre ouverture	Largeur de la saignée ⁴⁾	Épaisseur du mur non utilisée	Distance minimum	
[mm]	[mm]	[mm]	[mm]	[mm]	[mm]	[mm]	[mm]	[mm]	A partir des ouvertures	longueur des saignées
≥ 115	-	-	≤ 10	≤ 100	≥ 115	-	-	≥ 2 fois latitude d'une saignée ou ≥ 240	≥	latitude d'une saignée
≥ 175	0	≤ 25	≤ 30	≤ 100		≤ 260	≥ 115			
≥ 240	≤ 15	≤ 25	≤ 30	≤ 150		≤ 385	≥ 115			
≥ 300	≤ 20	≤ 30	≤ 30	≤ 200		≤ 385	≥ 175			
≥ 365	≤ 20	≤ 30	≤ 30	≤ 200		≤ 385	≥ 240			

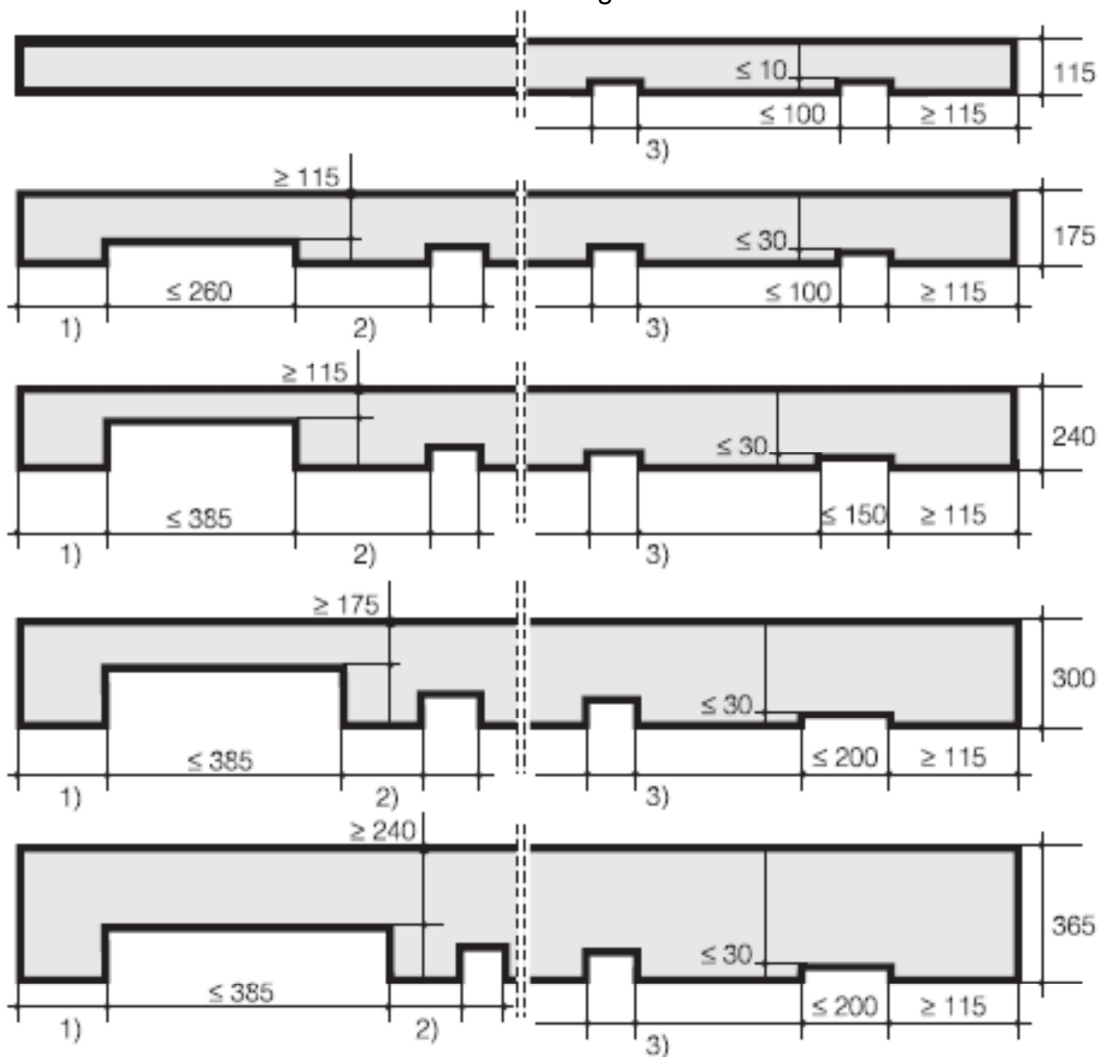
- 1) Les rainurages horizontales et en diagonale seront réalisables uniquement dans une zone de ≤ 40 cm en dessus et au-dessous de la dalle.
- 2) Distance minimal dans le sens longitudinale des ouvertures ≥ 490 mm ; distance minimal avant la réalisation d'une double saignée horizontale.
- 3) La longueur total des saignées selon colonne 5 et 7 ne doit pas dépasser une longueur de mur de 2,0m selon colonne 7. Pour un mur d'une longueur de ≤ 2,0m les valeurs de la colonne 7 seront à réduire proportionnellement à la longueur.
- 4) Des saignées réalisées au maximum à 1,00m du sol, peuvent être exécutées sur des murs de ≥ 240mm sur une profondeur de 80mm et d'une largeur de 120mm.

Information technique

Réalisation d'encastrement et saignée

Encastrement vertical sur mur

Saignées verticales réalisées ultérieurement



- 1) Distance minimum entre l'ouverture et la saignée ≥ 2 fois la longueur d'une saignée ou ≥ 240 mm.
- 2) Distance minimum entre saignées \geq longueur d'une saignée.
- 3) La longueur total des saignées de la colonne 5 et 7 ne doit pas dépasser une longueur de 2,00m selon colonne 7. Pour un mur d'une longueur inférieure à 2,00m les valeurs de la colonne 7 seront à réduire proportionnellement de la longueur du mur.